

Analyse financière Compte 2009 présentation Dominique GRENIER Echevin des Finances.

Le bilan nous donne la situation patrimoniale de la commune à la fin de l'année 2009. L'actif regroupe l'ensemble des avoirs et des droits de la commune, tandis que le passif répertorie les ressources mises à sa disposition (fonds propres et dettes).

Pour en apprécier la qualité, c'est-à-dire analyser la situation financière, nous examinons si l'équilibre des grandes masses de notre bilan est bien respecté. Pour cela, nous avons vérifié le respect de certains principes et ratios.

L'équilibre à long terme ou fonds de roulement (FR)

FR = (capitaux propres + provisions et impôts différés + dettes à plus d'un an) – actifs immobilisés = **6.018.896,00 €**

Ce ratio nous indique donc l'excédent de capitaux permanents subsistant après avoir financé les actifs immobilisés. Notre bilan est structurellement bien équilibré puisque les actifs immobilisés (à long terme) sont inférieurs au passif long terme (capitaux propres et provisions et impôts différés + dettes à plus d'un an). Nous affichons un FR POSITIF qui s'élève à 10,59% du total du bilan. Cet important tampon de fonds permanent est favorable car la commune est ainsi mieux à même de faire face aux fluctuations éventuelles des liquidités. Il montre la bonne santé financière de la commune à court terme car plus il sera élevé moins il sera nécessaire de faire appel aux financements à court terme (ex : crédit bancaire).

L'analyse du besoin en fonds de roulement (BFR)

Après avoir analysé l'équilibre financier à long terme, nous nous sommes penchés sur les éléments à court terme du bilan. Nous avons examinés le poids des créances à court terme (c'est-à-dire les actifs à court terme hors trésorerie) par rapport aux dettes à court terme.

BFR = (ACTIFS CIRCULANTS - COMPTES FINANCIERS) – (DETTES A UN AN AU PLUS + OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS + COMPTES DE REGULARISATION AU PASSIF) = **632.235,95 €**

Nos créances à court terme sont donc supérieures aux dettes à court terme. Cela signifie que la commune règle plus vite ses fournisseurs que ses débiteurs ne la payent. La commune a donc un besoin en fonds de roulement positif, besoin qu'elle doit financer par son fonds de roulement.

Le niveau de trésorerie de la commune.

Le niveau de la trésorerie dépend directement des 2 ratios précédents. En effet, la trésorerie résulte de la différence entre le FR et BFR de la commune.

Trésorerie = FR – BFR = **5.386.660,05 € (ce qui équivaut aux Comptes Financiers à l'actif du bilan)**

Le fait de financer par emprunt ses investissements permet à la commune d'avoir une trésorerie positive. La commune n'est donc pas confrontée à des difficultés de trésorerie.

Dominique GRENIER

Echevin des Finances

Après la vérification de ces 3 principes bilantaires, nous complétons l'analyse en examinant les ratios financiers suivant:

- L'**acid ratio**, qui indique la liquidité, montre le rapport entre l'actif circulant (= les moyens les plus liquides du bilan à l'actif) et les dettes à un an au plus au passif. Plus le ratio est supérieur à 1, plus la liquidité est abondante. Avec un ratio de **3,14** pour 2009, nous pouvons considérer que la liquidité de la commune est largement suffisante.
- Le ratio d'**indépendance financière (IF)** établit la part des capitaux propres dans l'ensemble des moyens mis à la disposition de la commune. Un ratio d'IF supérieur à 50% implique que les dettes sont couvertes par les capitaux propres.

$$IF = (\text{Capitaux propres} / \text{Passif total}) * 100 = \mathbf{75,32\%}$$

C'est le cas pour la commune avec un IF de plus 75%. L'endettement de la commune n'est donc pas problématique car plus ce ratio est élevé, plus l'endettement est faible. L'importance des capitaux propres assure une certaine indépendance vis-à-vis des créanciers. Elle permet d'emprunter dans de meilleures conditions.

- Le ratio d'**endettement à long terme (ELT)**

Ce ratio se définit comme le rapport entre d'une part, les provisions et impôts différés et les dettes à plus d'un an et d'autre part, les capitaux propres.

$$ELT = ((\text{provisions et impôts différés} + \text{dettes à plus d'un an}) / \text{Capitaux propres}) * 100 = \mathbf{26,44\%}$$

Un ratio inférieur à 100% signifie que l'ensemble des dettes à long terme est couvert par les capitaux propres. Autrement dit, il indique la part de financement extérieure dans les capitaux propres.

Plus ce ratio est petit, meilleure est la solvabilité de la commune et donc plus sa capacité d'endettement est importante.

- **Le taux d'endettement**

Ce ratio compare les dettes avec le total de l'actif. Il est de **24,18%**. Plus ce ratio est bas, plus les finances communales sont solides. Il faut savoir que DEXIA en se basant sur la moyenne des bilans de 2008 des 589 communes de Belgique obtient également pour ce ratio 24%.

Le ratio de couverture des emprunts par le cash-flow

= (Cash-flow + Charges financières) / (Remboursements d'emprunts – Récupérations de remboursements + Charges financières) = **1,88**

Le septième onglet « **compte de résultats** » nous informe du surplus financier généré par l'activité communale au cours de l'exercice (c à d le cash-Flow) et sur la capacité de la commune à rembourser ses emprunts.

Notre Cash-flow positif signifie que notre trésorerie est saine car les moyens dont dispose la commune sont supérieur à ce dont elle a besoin.

Le taux de couverture des emprunts supérieur à 1 en 2009, nous indique que la commune peut encore recourir à l'emprunt à l'avenir sans être obligée d'augmenter ses produits ou de diminuer ses charges.

Le cash-flow s'élève en 2009 à 2.287.070,04€

Plus ce ratio est supérieur à l'unité plus la commune peut emprunter à l'avenir sans être obligée d'augmenter ses produits ou de diminuer ses charges. Dans ce calcul, les charges financières sont les intérêts des emprunts et les remboursements leurs amortissements.

- **Ratio de rentabilité des capitaux propres ou appelé « taux de profit »**

C'est le ratio de rentabilité financière par excellence, il détermine le rendement des capitaux propres.

= (résultat de l'exercice (70/67) /Capitaux propres (10/15))*100 = **0,85%**

Ce taux faible correspond à une phase d'investissements importants, les amortissements amputant les bénéfices réalisés.

Pour compléter cette analyse, nous pouvons examiner les divers ratios réalisés par le logiciel « e-compte » de la Région Wallonne. Deux informations importantes sont à retenir :

1. Depuis l'exercice 2007, les dépenses consenties par habitant n'excèdent pas les recettes perçues par habitant.
2. Malgré un maintien du taux de 7,5% pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, le ratio « Return fiscal additionnel I.P.P. par habitant » est passé en 2008 de 195,93€ par habitant à 223,17€ en 2009. Ce taux de 7,5% se situe en dessous du taux moyen pour la province du Hainaut qui est de 8,21% en 2010. Parmi les 69 communes de la province du Hainaut, 62 communes ont un taux supérieur au notre.

Notre commune présente toujours un boni budgétaire à l'exercice propre par habitant.

Le résultat de l'exercice 2009 se clôture donc avec **un bénéfice de 365.418,48€.**

Dominique GRENIER

Echevin des Finances